

« Dossier étudiant »

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

L'Université d'Artois est responsable des traitements de données à caractère personnel notamment en matière de scolarité. Ce traitement est obligatoire, vous ne pouvez pas vous y opposer sauf à renoncer à vous inscrire à l'Université d'Artois. Dans un objectif de minimisation des données collectées, certains éléments sont indiqués comme facultatifs.

La Direction des Etudes recueille et traite une série d'informations vous concernant.

Finalités du traitement

- permettre la gestion administrative de la pédagogie et de la scolarité des usagers dont :
 - o la gestion des inscriptions via notamment des services numériques
 - o la gestion comptable des paiements et remboursements de droits
 - o la prise en charge des compensations liées à un handicap
 - o la gestion des emplois du temps
 - o la préparation et la gestion des épreuves d'examen
 - o la saisie des notes et résultats
 - o la gestion des périodes de césure
 - o la gestion des stages
 - o la gestion des thèses
 - o le suivi des étudiants boursiers (vérification de l'inscription et de l'assiduité) avec le CROUS
 - o le suivi des étudiants relatif au paiement ou à l'exonération de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) CROUS
- gérer le transfert du dossier étudiant entre établissements d'enseignement supérieur
- créer le compte informatique des usagers permettant :
 - o d'ouvrir droit à l'ensemble des services numériques de l'établissement
 - o d'accéder aux réseaux et services des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français
- mettre en œuvre des enquêtes établissement, régionales et nationales
- améliorer les services et l'offre de formation de l'établissement par des traitements et analyses
- statistiques des données de scolarité.

Bases légales

- ce traitement relève principalement de l'article 6.1 alinéa E du Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD). Les informations demandées sont nécessaires à l'exécution de la mission d'intérêt public d'enseignement et de recherche de l'établissement
- le transfert de dossier entre établissements d'enseignement supérieur est facultatif et relève de votre consentement tel que décrit à l'article 6 (1.a) du RGPD
 - o ce transfert est décrit par l'Article D612-8 du Code de l'éducation,
 - o votre consentement n'engage que vous et conformément à l'<u>article 7</u> du RGPD, vous pouvez le retirer à tout moment
- Les finalités statistiques sont nécessaires à l'exécution des missions d'intérêt public dont sont investis les responsables de traitements demandeurs, notamment :
 - o le Ministère de l'éducation national et de la jeunesse
 - o le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
 - o le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (http://www.cereq.fr/)
 - o l'Observatoire national de la vie étudiante (http://www.ove-national.education.fr/)
- La finalité d'amélioration des services et de l'offre de formation relève de l'exécution des missions d'intérêt public d'enseignement et de recherche de l'Université d'Artois.



Catégories de données traitées

- concernant l'étudiant :
 - o l'identité (nom, prénoms, numéro national d'étudiant ou I.N.E.S.)
 - o la photo pour l'édition de la carte d'étudiant
 - o l'usage pédagogique de la photo (facultatif)
 - o l'état civil (civilité, genre, date et lieu de naissance, nationalité)
 - o numéro de contribution Vie Etudiante de Campus (CEVEC)
 - o la profession et catégorie socioprofessionnelle
 - o le contact (adresse, numéro de téléphone mobile (facultatif), adresse de courrier électronique)
 - o la situation sociale (situation familiale et militaire, logement, vie professionnelle)
 - o la situation financière et état comptable de votre inscription (salarié, boursier)
 - o la pratique d'un sport
 - o la nature d'un handicap éventuel s'il y a lieu ; (facultatif)
- concernant les parents :
 - o professions et catégories socioprofessionnelles
 - adresse
- concernant les informations sur les modalités d'entrée dans l'enseignement supérieur :
 - o la série du baccalauréat avec l'année d'obtention, équivalences
 - o l'année et l'établissement de première inscription
 - o la mention de l'existence d'une interdiction temporaire ou définitive d'inscription
 - le dernier diplôme obtenu dans l'Université publique française et/ou tout autre diplôme obtenu en dehors (type, cursus, intitulé, lieu, année)
 - o la situation de l'année précédant l'inscription
- concernant les informations sur les modalités d'inscription dans l'enseignement supérieur et sur les formations et diplômes :
 - le domaine de formation en vue de l'obtention d'un diplôme (spécialité, finalité, discipline, cycle, cursus, crédits européens associés, école doctorale, étape, nombre d'inscriptions, témoin de présence aux examens, réussite)
- les données relatives à la traçabilité des accès aux services informatiques.

Source des données

- les informations de préinscription proviennent soit :
 - des bases de données ParcourSUP (pour la première année de licence ou de B.U.T);
 - o des bases de données de eCandidat (pour les autres années) ;
 - o des bases de données de Mon Master ; (pour les Masters) ;
- les informations d'inscription sont recueillies directement auprès de l'usager lors de la première inscription ou proviennent de la base de données de scolarité de l'Université pour les inscriptions en années suivantes.

Caractère facultatif du transfert de données

La candidature à une formation de l'Université est facultative mais les données recueillies sont nécessaires à la gestion et au suivi de l'inscription.

Prise de décision automatisée

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée selon <u>l'article 22</u> du RGPD

Personnes concernées

- des candidats à une formation de l'Université
- des étudiants de l'Université
- des agents habilités de l'Université ayant un compte Apogée.

Destinataires des données

L'Université d'Artois est le sous-traitant hébergeant les serveurs et les données du logiciel de gestion de la scolarité Apogée.



Catégories de destinataires

Sont seuls, dans la limite de leurs attributions respectives, destinataires des informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions :

- au niveau des établissements
 - o les services de scolarité centrale et des composantes telles qu'elles sont définies aux articles 713-1 et <u>L. 714-1</u> du Code de l'Éducation
 - o les agents habilités des services de la présidence, du secrétariat général et de l'agence comptable
 - les agents habilités des services informatiques de l'Université et/ou de son soustraitant
 - les agents habilités du Pôle Études-(observatoire régional des parcours étudiants Artois)
- au niveau du rectorat
 - o les agents habilités de la chancellerie des universités, du service statistique rectoral
- au niveau du CROUS
 - o les agents habilités du service de la Vie étudiante et du service systèmes d'information
- au niveau des ministères (MEN, MESRI)
 - les agents habilités de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), de la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) et de la direction générale pour la recherche et l'innovation (DGRI)
- au niveau des agences nationales
 - o les agents habilités du CEREQ
 - o les agents habilités de l'OVE national
- pour les étudiants étrangers
 - o les agents habilités de l'Office français de l'immigration et de l'intégration
 - les agents habilités du service de l'immigration et de l'intégration de la Préfecture des Hauts de France

Transfert hors UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé

Durée de conservation des données

Les documents générés par l'Université d'Artois dans le cadre de sa mission d'enseignement supérieur ont valeurs d'archives publiques. La durée de conservation des données relève donc de la durée d'utilité administrative telle que décrite dans l'**instruction de tri** <u>n° 2005-003</u> du 22-2-2005 du Ministère de l'éducation nationale

- Les données relatives aux inscriptions classées sans suite ou refusées seront conservées 1 an
- les données relatives aux dossiers des usagers (administratifs et pédagogiques), état civil, cursus interne et externe, décisions d'admissions individuelles (transfert, équivalence, reprise d'études, validation d'acquis, ...), résultats (examens partiels et terminaux) seront conservées 50 ans après la date de dernière inscription
- les données relatives aux paiements des droits seront conservées 10 ans
- les données relatives aux procédures disciplinaires seront conservées 10 ans
- les données relatives à l'évaluation seront conservées 1 an
- les données relatives aux emplois du temps seront conservés 1 an
- les données relatives aux auditeurs libres seront conservées 5 ans après la date de dernière inscription
- les données relatives à la traçabilité des accès informatiques sont conservées pendant la durée légale d'un an.

Sécurité

• Ce téléservice de l'administration française est en cours d'homologation (cf. <u>référentiel</u> général de sécurité)



Vos droits

Vous pouvez à tout moment accéder et obtenir copie des données vous concernant ou les faire rectifier.

Pour les finalités relevant du consentement vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement ainsi que de la possibilité de faire effacer vos données ou de vous opposer à leurs utilisations. Comprendre vos droits sur les données personnelles.

Exercer ses droits

Le délégué à la protection des données (DPO) de l'université est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement.

- Par voie électronique à <u>dpo@univ-artois.fr</u>
- Par courrier postal:

Délégué à la protection des données Université d'Artois 9 rue du Temple

62000 ARRAS

Réclamation auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits relatifs à vos données ne sont pas respectés, vous pouvez <u>adresser une réclamation (plainte) à la CNIL</u>.

Pour en savoir plus sur le traitement de vos données et vos droits auprès des administrations en relation avec l'université vous pouvez contacter leur délégué à la protection des données :

Pour le MESRI: http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24747/nous-

contacter.html#dpd

Pour le <u>CROUS</u> : <u>dpo@crous-lille.fr</u> Pour le <u>Cereq</u> : <u>dpo@cereq.fr</u>